

RÈGLES DE SÉLECTION

Validé par le Conseil d'Administration de la FFSNW

SKI NAUTIQUE

Chapitre 1 - SKI NAUTIQUE - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

1.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions internationales de référence (CIR) considérées sont les suivantes :

- Championnats d'Europe cadets et juniors (CIR 1)
- Championnats du Monde juniors (CIR 2)
- Championnats d'Europe Espoirs (CIR 3)
- Championnats du Monde Espoirs (CIR 4)
- Championnats d'Europe Open (CIR 5)
- Championnats du Monde Open (CIR 6)
(CIR : *Compétition Internationale de Référence*)

Pour les compétitions multisports (Championnats du Monde Universitaire, Jeux Mondiaux, Jeux méditerranéens, Jeux méditerranéens de plage, Jeux Mondiaux de plage, Jeux Urbains, etc.) les règles de sélection sont du ressort de l'instance établissant la sélection, en accord avec la FFSNW. Seules les participations et les performances lors des CIR, conformément aux dispositions du Ministère en charge des Sports, permettent l'inscription en liste ministérielle de Sportif de Haut-Niveau.

1.2/ Règles pour être éligible à une sélection en Équipe de France :

- 1/ Être titulaire d'une licence FFSNW et de l'extension « équipe de France » en cours de validité.
- 2/ Avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW, pour les athlètes concernés.
- 3/ Être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire pour les athlètes concernés.
- 4/ Être à jour financièrement avec la FFSNW.
- 5/ Satisfaire aux règles de la Fédération Internationale permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération Nationale (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)
- 6/ Participer obligatoirement aux Championnats de France de sa catégorie, ou à défaut de la catégorie pour laquelle l'athlète souhaite être éligible, quelle que soit la composition du calendrier sportif.
- 7/ Avoir réalisé et transmis les résultats des « Évaluations Fédérales » avant le 1^{er} juillet de chaque année. (Liste et modalités de réalisation des « Évaluations Fédérales » en annexe.)
- 8/ Avoir réalisé « les Exigences Sportives » lors d'une compétition de l'année et les avoir transmis au plus tard 3 semaines (21 jours), termes de rigueur, avant la date de début de la compétition considérée. (Liste des « Exigences Sportives » et des compétitions éligibles en annexe.)
- 9/ Posséder obligatoirement tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.



FFSNW

N.B. : En cas de blessure, l'athlète devra se présenter au Médecin désigné par la FFSNW, sur le site des Championnats de France, pour valider les protocoles de soins et de reprise pour prétendre à une sélection. En outre, l'athlète devra se rapprocher du Médecin fédéral et de la DTN pour convenir des modalités de ces dispositifs en vue d'éventuelles sélections à venir.

1.3/ Règles pour être sélectionné en Équipe de France :

Afin de déterminer la liste hiérarchisée des athlètes sélectionnés en Équipe de France, la Commission de sélection s'appuiera, par ordre d'importance, sur les indicateurs suivants :

1. Porter les meilleures chances de médailles individuelles, sur la base des « Exigences Sportives ».
2. Avoir les points combinés par discipline contribuant au meilleur classement lors des épreuves collectives.
3. Avoir, pour les athlètes et leur entourage (Parents, Accompagnateurs et Entraîneurs), des comportements et des attitudes dans les interactions quotidiennes, les stages, les compétitions et toutes actions fédérales, dans le respect des « chartes fédérales ».
4. Les résultats des « Évaluations Fédérales ».
5. L'état de forme de l'athlète au moment de la sélection.
6. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.

Nota Bene :

Une attention particulière sera portée aux athlètes qui, considérant leur jeune âge, recèlent un potentiel exceptionnel dans la catégorie considérée et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 10 des principes de sélection. La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la Direction Technique Nationale. Le choix et l'inscription sont du ressort discrétionnaire de la FFSNW et seront ceux de la catégorie d'âge permettant le meilleur classement.

1.4/ Effectifs :

Pour favoriser la performance des Équipes de France, des effectifs maximums sont déterminés par Compétition : CIR 1 : 12 athlètes ; CIR 2 : 6 athlètes ; CIR 3 : 8 athlètes ; CIR 4 : 6 athlètes ; CIR 5 : 12 athlètes ; CIR 6 : 12 athlètes.

1.5/ Période de sélection :

Les sélections des athlètes seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée. La Fédération se donne la possibilité de créer et d'annoncer des collectifs élargis de pré-sélection dans les semaines précédant la sélection officielle.

Toute performance réalisée après l'annonce officielle des sélections, sur l'un des médias fédéraux, ne pourra pas être prise en compte.



FFSNW

CABLE WAKEBOARD & SKATE

Chapitre 2 - WAKEBOARD & WAKESKATE CÂBLE - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

2.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions internationales de référence (CIR) considérées sont les suivantes :

- Championnats d'Europe par catégorie d'âges (CIR 1)
- Championnats du Monde par catégorie d'âges (CIR 2)
- Championnats d'Europe Open (CIR 3)
- Championnats du Monde Open (CIR 4)
(CIR : *Compétition Internationale de Référence*)

Pour les compétitions multisports (Championnats du Monde Universitaire, Jeux méditerranéens, Jeux méditerranéens de plage, Jeux Mondiaux, Jeux Mondiaux de plage, Jeux Urbains, etc.) les règles de sélection sont du ressort de l'instance établissant la sélection en accord avec la FFSNW. La considération de Compétition Internationale de Référence (CIR) ne s'applique pas aux catégories d'âge supérieur à « Open ». Seules les participations et les performances lors des CIR, conformément aux dispositions du Ministère en charge des Sports, permettent l'inscription en liste ministérielle de Sportif de Haut Niveau.

2.2/ Règles pour être éligible à une sélection en Équipe de France :

- 1/ Être titulaire d'une licence FFSNW et de l'extension « équipe de France » en cours de validité.
- 2/ Avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW, pour les athlètes concernés.
- 3/ Être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire pour les athlètes concernés.
- 4/ Être à jour financièrement avec la FFSNW.
- 5/ Satisfaire aux règles de la Fédération Internationale permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération Nationale (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php> ou <http://www.cablewakeboard.net>)
- 6/ Participer obligatoirement aux Championnats de France de sa catégorie, ou à défaut de la catégorie pour laquelle l'athlète souhaite être éligible, quelle que soit la composition du calendrier sportif.
- 7/ Avoir réalisé et transmis les résultats des « Évaluations Fédérales » avant le 1^{er} juillet de chaque année. (Liste et modalités de réalisation des « Évaluations Fédérales » en annexe.)
- 8/ Avoir réalisé « les Exigences Sportives » lors d'une compétition de l'année et les avoir transmis au plus tard 3 semaines (21 jours), termes de rigueur, avant la date de début de la compétition considérée. (Liste des « Exigences Sportives » et des compétitions éligibles en annexe.)



FFSNW

9/ Posséder obligatoirement tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.

N.B. : En cas de blessure, l'athlète devra se présenter au Médecin désigné par la FFSNW, sur le site des Championnats de France, pour valider les protocoles de soins et de reprise pour prétendre à une sélection. En outre, l'athlète devra se rapprocher du Médecin fédéral et de la DTN pour convenir des modalités de ces dispositifs en vue d'éventuelles sélections à venir.

2.3/ Règles pour être sélectionné en Équipe de France :

Afin de déterminer la liste hiérarchisée des athlètes sélectionnés en Équipe de France, la Commission de sélection s'appuiera, par ordre d'importance, sur les indicateurs suivants :

1. Porter les meilleures chances de médailles individuelles, sur la base des « Exigences Sportives ».
2. Avoir les points combinés par discipline contribuant au meilleur classement lors des épreuves collectives.
3. Avoir, pour les athlètes et leur entourage (Parents, Accompagnateurs et Entraîneurs), des comportements et des attitudes dans les interactions quotidiennes, les stages, les compétitions et toutes actions fédérales, dans le respect des « chartes fédérales ».
4. Les résultats des « Évaluations Fédérales ».
5. L'état de forme de l'athlète au moment de la sélection.
6. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.

Nota Bene :

Une attention particulière sera portée aux athlètes qui, considérant leur jeune âge, recèlent un potentiel exceptionnel dans la catégorie considérée et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 10 des principes de sélection. La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la Direction Technique Nationale. Le choix et l'inscription sont du ressort discrétionnaire de la FFSNW et seront ceux de la catégorie d'âge permettant le meilleur classement.

2.4/ Effectifs :

Pour favoriser la performance des Équipes de France, des effectifs maximums sont déterminés par Compétition : CIR 1 : 14 athlètes ; CIR 2 : 14 athlètes ; CIR 3 : 14 athlètes ; CIR 4 : 14 athlètes.

2.5/ Période de sélection :

Les sélections des athlètes seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée. La Fédération se donne la possibilité de créer et d'annoncer des collectifs élargis de pré-sélection dans les semaines précédant la sélection officielle.

Toute performance réalisée après l'annonce officielle, sur l'un des médias fédéraux, des sélections ne pourra pas être prise en compte.

BATEAU WAKEBOARD & SKATE

Chapitre 3 - WAKEBOARD BATEAU - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

3.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions internationales de référence (CIR) considérées sont les suivantes :

- Championnats d'Europe par catégorie d'âges (CIR 1)
- Championnats du Monde par catégorie d'âges (CIR 2)
- Championnats d'Europe Open (CIR 3)
- Championnats du Monde Open (CIR 4)
(CIR : *Compétition Internationale de Référence*)

Pour les compétitions multisports (Championnats du Monde Universitaire, Jeux méditerranéens, Jeux méditerranéens de plage, Jeux Mondiaux, Jeux Mondiaux de plage, Jeux Urbains, etc.) les règles de sélection sont du ressort de l'instance établissant la sélection en accord avec la FFSNW. La considération de Compétition Internationale de Référence (CIR) ne s'applique pas aux catégories d'âge supérieur à « Open ». Seules les participations et les performances lors des CIR, conformément aux dispositions du Ministère en charge des Sports, permettent l'inscription en liste ministérielle de Sportif de Haut Niveau.

3.2/ Règles pour être éligible à une sélection en Équipe de France :

- 1/ Être titulaire d'une licence FFSNW et de l'extension « équipe de France » en cours de validité.
- 2/ Avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW, pour les athlètes concernés.
- 3/ Être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire pour les athlètes concernés.
- 4/ Être à jour financièrement avec la FFSNW.
- 5/ Satisfaire aux règles de la Fédération Internationale permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération Nationale (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)
- 6/ Participer obligatoirement aux Championnats de France de sa catégorie, ou à défaut de la catégorie pour laquelle l'athlète souhaite être éligible, quelle que soit la composition du calendrier sportif.
- 7/ Avoir réalisé et transmis les résultats des « Évaluations Fédérales » avant le 1^{er} juillet de chaque année. (Liste et modalités de réalisation des « Évaluations Fédérales » en annexe.)
- 8/ Avoir réalisé « les Exigences Sportives » lors d'une compétition de l'année et les avoir transmis au plus tard 3 semaines (21 jours), termes de rigueur, avant la date de début de la compétition considérée. (Liste des « Exigences Sportives » et des compétitions éligibles en annexe.)
- 9/ Posséder obligatoirement tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.



FFSNW

N.B. : En cas de blessure, l'athlète devra se présenter au Médecin désigné par la FFSNW, sur le site des Championnats de France, pour valider les protocoles de soins et de reprise pour prétendre à une sélection. En outre, l'athlète devra se rapprocher du Médecin fédéral et de la DTN pour convenir des modalités de ces dispositifs en vue d'éventuelles sélections à venir.

3.3/ Règles pour être sélectionné en Équipe de France :

Afin de déterminer la liste hiérarchisée des athlètes sélectionnés en Équipe de France, la Commission de sélection s'appuiera, par ordre d'importance, sur les indicateurs suivants :

1. Porter les meilleures chances de médailles individuelles, sur la base des « Exigences Sportives ».
2. Avoir les points combinés par discipline contribuant au meilleur classement lors des épreuves collectives.
3. Avoir, pour les athlètes et leur entourage (Parents, Accompagnateurs et Entraîneurs), des comportements et des attitudes dans les interactions quotidiennes, les stages, les compétitions et toutes actions fédérales, dans le respect des « chartes fédérales ».
4. Les résultats des « Évaluations Fédérales ».
5. L'état de forme de l'athlète au moment de la sélection.
6. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.

Nota Bene :

Une attention particulière sera portée aux athlètes, qui considérant leur jeune âge, recèlent un potentiel exceptionnel dans la catégorie considérée et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 10 des principes de sélection. La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la Direction Technique Nationale. Le choix et l'inscription sont du ressort discrétionnaire de la FFSNW et seront ceux de la catégorie d'âge permettant le meilleur classement.

3.4/ Effectifs :

Pour favoriser la performance des Équipes de France, des effectifs maximums sont déterminés par Compétition : CIR 1 : 10 athlètes ; CIR 2 : 10 athlètes ; CIR 3 : 18 athlètes ; CIR 4 : 10 athlètes.

3.5/ Période de sélection :

Les sélections des athlètes seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée. La Fédération se donne la possibilité de créer et d'annoncer des collectifs élargis de pré-sélection dans les semaines précédant la sélection officielle.

Toute performance réalisée après l'annonce officielle, sur l'un des médias fédéraux, des sélections ne pourra pas être prise en compte.

BAREFOOT

Chapitre 4 - BAREFOOT - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

4.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont : 1 - Championnats d'Europe ; 2 - Championnats du Monde.

4.2/ Règles pour être éligible à une sélection en Équipe de France :

1/ Être titulaire d'une licence FFSNW et de l'extension « compétition internationale » valide.

2/ Être à jour financièrement avec la FFSNW.

3/ Satisfaire aux règles de la Fédération Internationale permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération Nationale (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)

4/ Participer obligatoirement aux Championnats de France de sa catégorie, ou à défaut de la catégorie pour laquelle l'athlète souhaite être éligible, quelle que soit la composition du calendrier sportif.

5/ Posséder obligatoirement tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.

4.3/ Règles pour être sélectionné en Équipe de France :

Afin de déterminer la liste hiérarchisée des athlètes sélectionnés en Équipe de France, la Commission de sélection s'appuiera, par ordre d'importance, sur les indicateurs suivants :

1. Porter les meilleures chances de médailles individuelles
2. Avoir les points combinés par discipline contribuant au meilleur classement lors des épreuves collectives.
3. Être champion de France de sa catégorie d'âge, si la compétition compte au moins 5 participants, et que cette catégorie est ouverte, dans la compétition figurant au 4.1.
4. Avoir, pour les athlètes et leur entourage (Parents, Accompagnateurs et Entraîneurs), des comportements et des attitudes dans le respect des « chartes fédérales ».
5. L'état de forme de l'athlète au moment de la sélection.
6. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.

4.4/ Période de sélection :

Les sélections des athlètes seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée.

Toute performance réalisée après l'annonce officielle, sur l'un des médias fédéraux, des sélections ne pourra pas être prise en compte.

PARA-SKI & PARA-WAKE

Chapitre 5 - PARA-SKI NAUTIQUE & PARA-WAKEBOARD – RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

5.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont les suivantes :

- | | |
|---|---|
| 1 - Championnats d'Europe de para-ski ; | 3 - Championnats d'Europe de para-wake; |
| 2 - Championnats du Monde de para-ski ; | 4 - Championnats du Monde de para-wake. |

5.2/ Règles pour être éligible à une sélection en Équipe de France :

- 1/ Être titulaire d'une licence FFSNW et de l'extension « compétition internationale » valide.
- 2/ Être à jour financièrement avec la FFSNW.
- 3/ Satisfaire aux règles de la Fédération Internationale permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération Nationale (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)
- 4/ Participer obligatoirement aux Championnats de France de sa catégorie, ou à défaut de la catégorie pour laquelle l'athlète souhaite être éligible, quelle que soit la composition du calendrier sportif.
- 5/ Posséder obligatoirement tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.

5.3/ Règles pour être sélectionné en Équipe de France :

Afin de déterminer la liste hiérarchisée des athlètes sélectionnés en Équipe de France, la Commission de sélection s'appuiera, par ordre d'importance, sur les indicateurs suivants :

1. Porter les meilleures chances de médailles individuelles
2. Avoir les points combinés par discipline contribuant au meilleur classement lors des épreuves collectives.
3. Être champion de France de sa catégorie d'âge, si la compétition compte au moins 5 participants, et que cette catégorie est ouverte, dans la compétition figurant au 5.1.
4. Avoir, pour les athlètes et leur entourage (Parents, Accompagnateurs et Entraîneurs), des comportements et des attitudes dans le respect des « chartes fédérales ».
5. L'état de forme de l'athlète au moment de la sélection.
6. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.

5.4/ Période de sélection :

Les sélections des athlètes seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée. Toute performance réalisée après l'annonce officielle, sur l'un des médias fédéraux, des sélections ne pourra pas être prise en compte.

SKI NAUTIQUE DE COURSE

Chapitre 6 SKI RACING - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

6.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont les suivantes :

- 1 - Championnats d'Europe de ski course ; - 2 - Championnats du Monde de ski course.

6.2/ Règles pour être éligible à une sélection en Équipe de France :

- 1/ Être titulaire d'une licence FFSNW et de l'extension « compétition internationale » valide.
- 2/ Être à jour financièrement avec la FFSNW.
- 3/ Satisfaire aux règles de la Fédération Internationale permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération Nationale (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)
- 4/ Participer obligatoirement aux Championnats de France de sa catégorie, ou à défaut de la catégorie pour laquelle l'athlète souhaite être éligible, quelle que soit la composition du calendrier sportif.
- 5/ Posséder obligatoirement tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.

6.3/ Règles pour être sélectionné en Équipe de France :

Afin de déterminer la liste hiérarchisée des athlètes sélectionnés en Équipe de France, la Commission de sélection s'appuiera, par ordre d'importance, sur les indicateurs suivants :

1. Porter les meilleures chances de médailles individuelles ou collectives.
2. Être champion de France de sa catégorie d'âge, si la compétition compte au moins 5 participants, et que cette catégorie est ouverte, dans la compétition figurant au 6.1.
3. Avoir, pour les athlètes et leur entourage (Parents, Accompagnateurs et Entraîneurs), des comportements et des attitudes dans le respect des « chartes fédérales ».
4. L'état de forme de l'athlète au moment de la sélection.
5. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.

5.4/ Période de sélection :

Les sélections des athlètes seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée. Toute performance réalisée après l'annonce officielle, sur l'un des médias fédéraux, des sélections ne pourra pas être prise en compte.



FFSNW

SKI NAUTIQUE VETERANS

Chapitre 7 - SKI NAUTIQUE - VÉTÉRANS - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

7.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont : 1 - Championnats d'Europe Vétérans ; 2 - Championnats du Monde Vétérans.

7.2/ Règles pour être éligible à une sélection en Équipe de France :

1/ Être titulaire d'une licence FFSNW et de l'extension « compétition internationale » valide.

2/ Être à jour financièrement avec la FFSNW.

3/ Satisfaire aux règles de la Fédération Internationale permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération Nationale (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)

4/ Participer, ou s'acquitter du montant de l'inscription, aux Championnats de France de sa catégorie, ou à défaut des championnats de France Open, quelle que soit la composition du calendrier sportif.

5/ Payer le droit de représentation à l'international d'un montant de 250€ duquel sera déduit le coût de l'inscription aux championnats de France.

6/ Posséder obligatoirement tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.

7.3/ Règles pour être sélectionné en Équipe de France :

Afin de déterminer la liste hiérarchisée des athlètes sélectionnés en Équipe de France, la Commission de sélection s'appuiera, par ordre d'importance, sur les indicateurs suivants :

1. Porter les meilleures chances de médailles individuelles.
2. Avoir les points combinés par discipline contribuant au meilleur classement lors des épreuves collectives.
3. Les performances réalisées lors des championnats de France.
4. Avoir, pour les athlètes et leur entourage (Parents, Accompagnateurs et Entraîneurs), des comportements et des attitudes dans les interactions quotidiennes, les stages, les compétitions et toutes actions fédérales, dans le respect des « chartes fédérales ».
5. L'état de forme de l'athlète au moment de la sélection.
6. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.
7. Avoir l'équipement « France » officiel, à minima survêtement de défilé et polo blanc, acheté auprès de la FFSNW.
8. Porter l'équipement « France » officiel, lors des moments officiels de la compétition, devant les médias et sur les podiums.



7.4/ Modalités de fonctionnement lors des sélections en équipe de France :

1. Les 2 référents de la catégorie vétéran, interlocuteurs exclusifs de la FFSNW, sont Raoul GABRIEL et Stéphane GEORGEON. Ils seront identifiés comme team capitaine lors des championnats d'Europe et du Monde.
2. Les 2 référents composent la sélection pour les championnats internationaux, avec les éventuelles wild cards, et la proposent à la commission de sélection de la FFSNW qui la validera sans réserve, si et seulement si, les athlètes proposés remplissent les conditions des articles 7.2 et 7.3.
3. L'inscription aux championnats d'Europe et du Monde auprès de l'IWWF est à la charge de chaque athlète.
4. Les transports, hébergement, restauration, entraînement et tous autres frais sont à la charge exclusive de chaque athlète.
5. Le coût du gala est à la charge de chaque athlète.

7.4/ Période de sélection :

Les sélections des athlètes seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée. La Fédération se donne la possibilité de créer et d'annoncer des collectifs élargis de pré-sélection dans les semaines précédant la sélection officielle.

Toute performance réalisée après l'annonce officielle, sur l'un des médias fédéraux, des sélections ne pourra pas être prise en compte.